

DELIBERATION N° 82/132 : ACQUISITION DE TERRAINS POUR RESERVE FONCIERE

Monsieur REINSTADLER, rapporteur, donne lecture de la lettre du 31 Août 1982 de la Société d'Exploitation "Logis et Crédit", agissant pour le compte de ses clients, les Consorts ANTOINE, qui sont disposés à vendre leurs terrains, cadastrés section A, lieudit "Derrière le Château" :

|                 |          |
|-----------------|----------|
| - N° 920        | : 2 a 20 |
| - N° 921 a et b | : 2 a 80 |
|                 | 2 a 60   |
|                 | <hr/>    |
|                 | 7 a 60   |

sur la base de 15 F le m<sup>2</sup>, soit un prix de 11 400 Frs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer les actes notariés pour l'acquisition des parcelles 920 et 921 a et b, section A, lieudit "Derrière le Château", d'une contenance totale de 7 a 60, moyennant la somme de 11 400 Frs,
- sollicite de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle la déclaration d'utilité publique pour exonération des frais de notaire,
- précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 1982.